

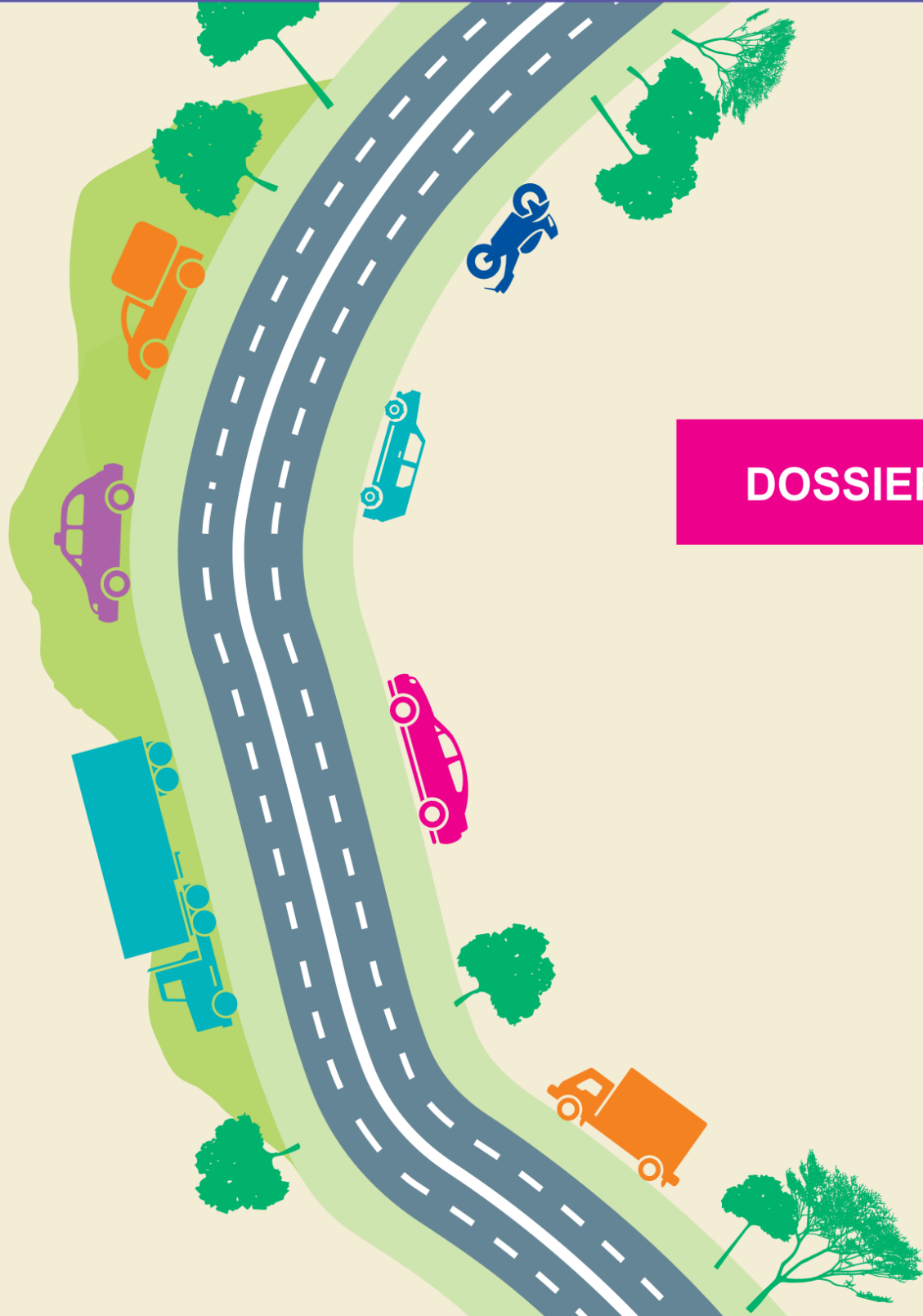
# CONTOURNEMENT OUEST DE NÎMES

NOUVELLE LIAISON ROUTIÈRE  
ENTRE LA ROUTE D'ALÈS ET L'A9

DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

PIECE 0 : Aide à la lecture du dossier

[www.contournement-ouest-nimes.fr](http://www.contournement-ouest-nimes.fr)





## MAITRE D'OUVRAGE

**Ministère de la Transition écologique et solidaire**

**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie**

Direction Transports – Division Maîtrise d’Ouvrage de Montpellier

520, allée Henri II de Montmorency – CS 69007

34064 MONTPELLIER Cedex 2

## HISTORIQUE DES VERSIONS

Version	Date	Commentaire
V1	12/2022	Version DUP

## PREAMBULE

Le Contournement Ouest de Nîmes (CONIMES) est envisagé comme une infrastructure destinée à désaturer et requalifier la RN106 au droit de Nîmes.

**Le présent dossier est constitué en vue de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet de Contournement Ouest de Nîmes.** L'état est le maître d'ouvrage de ce projet représenté localement par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie (DREAL Occitanie).

Un processus itératif d'études et de concertation conduit depuis les années 2000 a conduit à retenir la tracé, exposé dans le présent dossier, de contournement de la ville de Nîmes entre la RN106 et la RN113, comprenant notamment un système d'échange avec l'A9.

**Le présent document constitue une aide à la lecture du dossier. Il comprend une description de chacune des pièces, un glossaire et une liste des acronymes.**

# A. GUIDE LECTURE DU DOSSIER

## ☐ **Composition du dossier**

Le projet de Contournement Ouest de Nîmes entre dans la catégorie des projets nécessitant l'organisation d'une enquête publique. Celle-ci porte conjointement sur :

- L'étude d'impact sur l'environnement du projet,
- l'utilité publique des travaux de réalisation de ce contournement
- la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Nîmes, Caveirac et Milhaud
- le classement au statut de route express du futur Contournement Ouest de Nîmes

Outre le présent préambule, le dossier d'enquête préalable comporte dix pièces identifiées de A à H. Une description sommaire du contenu de ces différentes pièces est précisée ci-après.

### **PIECE A – TEXTES REGISSANT L'ENQUETE PUBLIQUE**

Cette pièce rappelle le cadre juridique de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que les modalités dans lequel elle se déroule. Elle fait également mention des différentes autres autorisations nécessaires à la réalisation du projet.

### **PIECE B – PLAN DE SITUATION**

La pièce B - Plan de situation - permet de localiser rapidement le projet en fournissant une vue d'ensemble.

### **PIECE C – NOTICE EXPLICATIVE**

La pièce C - Notice explicative - présente l'objet de l'enquête, les principales caractéristiques du projet et les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants. Elle décrit, à partir du contexte du projet, ses objectifs, l'historique des études préalables et des décisions antérieures, et dresse une présentation synthétique des caractéristiques techniques du projet. Cette pièce présente également l'évaluation du coût du projet au regard des principaux postes qui le constituent.

### **PIECE D – PLAN GENERAL DES TRAVAUX**

La pièce D – Plan général des travaux – permet situer précisément le projet et de l'appréhender tel qu'il est envisagé par le Maître d'Ouvrage. Le tracé qui y apparaît est un tracé de principe. Ce plan inclut également la bande Déclarée d'Utilité Publique, il s'agit du périmètre maximal des travaux du projet.

Des cartes plus détaillées apparaissent dans d'autres pièces du dossier. Le tracé projet va faire l'objet d'études encore plus précises, qui permettront d'obtenir une définition encore plus précise (sans sortir de la bande DUP). Le tracé détaillé sera présenté au public, dans une future phase d'enquête : l'enquête parcellaire.

### **PIECE E – EVALUATION ENVIRONNEMENTALE : ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE**

Ce document a pour objectif d'apprécier les conséquences du projet sur l'environnement et de présenter les mesures d'insertion. Il s'agit d'une pièce obligatoire étant donné l'inscription du projet dans le tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'Environnement. L'évaluation environnementale est décomposée en trois pièces :

- La pièce E1 : Le résumé non technique de l'étude d'impact, une version synthétique et compréhensible du grand public de l'étude d'impact.
- La pièce E2 : il s'agit du rapport de l'étude d'impact, détaillant les conséquences du projet sur l'environnement et les mesures associées.

- La pièce E3 : cette pièce comprends les annexes de l'étude d'impact, à savoir l'ensemble des études ayant menées à la définition des impacts et mesures du projet.

*Conformément à la réglementation, l'évaluation environnementale préalablement été évaluée par l'IGEDD : Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable. Son avis figure en pièce J.*

### **PIECE F - ETUDE PRÉALABLE AGRICOLE**

La pièce F regroupe l'étude préalable agricole et l'avis du préfet. L'étude préalable agricole estime les effets du projet sur la filière agricole, en fonction des parcelles agricoles impactées. Il s'agit d'une étude obligatoire conformément à la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 dans la mesure où le projet répond aux critères suivants :

- Condition de nature : projet soumis à une étude d'impact systématique
- Condition de localisation : zone naturelle, agricole ou forestière affectée à une activité agricole dans les 5 années précédant le dépôt du dossier de demande d'autorisation du projet (3 ans pour les zones à urbaniser)
- Condition de consistance : surface agricole prélevée définitivement par le projet supérieur à 5 hectares (seuil par défaut, le Préfet de département peut définir un seuil compris entre 1 et 10 hectares)

*Conformément à la réglementation, cette étude a été instruite préalablement par le préfet via la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Son avis figure en pièce J.*

### **PIECE G – EVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE**

La pièce G présente l'étude socio-économique de l'opération. L'évaluation socio-économique (ESE) des projets d'investissement public est obligatoire sur les infrastructures de transport depuis 1982. Obligation étendue, depuis la loi du 31 décembre 2012, à tout projet dont le financement public de l'État est supérieur à 20 millions d'euros.

Cette étude présente l'analyse stratégique du territoire concerné en situation de référence (dans le futur, sans l'aménagement) et en situation de projet, ainsi que l'analyse des effets du projet sur le territoire. Elle dresse le bilan des avantages et des inconvénients du projet pour la société grâce notamment à des indicateurs monétarisés.

### **PIECE H – MISE EN COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME**

La pièce H - Mise en compatibilité des documents d'urbanisme - est constituée des dossiers de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme) des communes concernées par le projet de contournement. Le PLU est le document qui définit les usages du sol aménagés autorisés sur la commune. Le projet n'étant pas compatible avec le règlement de ces PLU, une mise en compatibilité est nécessaire, rendue possible par la Déclaration d'Utilité Publique.

Pour chacune des communes, le dossier présente les modifications à apporter au document d'urbanisme, de manière à le rendre compatible avec la réalisation du projet. Il comprend également une évaluation environnementale de cette mise en compatibilité.

*Conformément à la réglementation, ces pièces ont fait l'objet d'une réunion des personnes publiques associées (PPA) (appelée réunion de l'examen conjoint). Les conclusions de cette réunion sont présentées en pièce J.*

### **PIECE I – Dossier de classement route express**

Cette pièce détaille la procédure de classement relative au projet porté à l'enquête. Elle permet de connaître le statut futur des voies (voies simples, voies express, autoroutes...). Le statut réglemente les usages autorisés. Par exemple, une voie express ne peut pas être empruntée par des vélos ou des tracteurs..

## PIECE J – AVIS EMIS SUR LE PROJET

Cette pièce présente les avis émis sur le projet rendus obligatoires par un texte législatif ou réglementaire, préalablement à l'ouverture de l'enquête publique. Elle est composée des éléments suivants :

- Bilan de la concertation publique
- Recueil des avis des collectivités
- Réponse aux avis des collectivités
- Avis de l'autorité Environnementale (AE) – IGEDD : Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (ancien Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD))
- Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale
- Avis de la préfète concernant l'étude préalable agricole
- Avis de l'examen conjoint

## ❏ Comment lire le dossier ?

Ce chapitre est destiné à faciliter l'accès au dossier. Il a pour objectif de permettre aux lecteurs de trouver les principales informations sur des thèmes couramment recherchés. Les questions qui se posent habituellement sur ce type de projet sont présentées ci-après, en mise en forme encadrée. Pour chaque question, le lecteur est orienté vers les principales pièces du dossier susceptibles d'apporter des réponses à la question posée.

### Quelles sont les caractéristiques du projet ?

Le projet est localisé en pièce B.

Les caractéristiques du projet sont présentées en pièce C (Notice explicative).

Le plan général des travaux, pièce D, vous présente une vue cartographique synthétique du projet.

### Quel est le coût du projet ?

L'appréciation sommaire des dépenses et l'estimation sommaires des acquisitions à réaliser sont détaillés dans la pièce C.

Quel est le contexte environnemental et quels sont les effets du projet sur l'environnement et la santé humaine ?

La pièce E vous apporte ces éléments. Pour une présentation succincte, nous vous conseillons de lire le Résumé non technique, en début de pièce E. Pour une description détaillée, vous pouvez lire l'étude d'impact dans son intégralité (pièce E).

### Vous souhaitez consulter les études spécifiques environnementales menées dans le cadre du projet ?

Les annexes de la pièce E regroupent les études spécifiques menées sur les thématiques faune-flore, air, acoustique.

L'étude d'impact permet de regrouper l'ensemble des conclusions détaillées de ces études.

Le résumé non technique de l'étude d'impact permet une lecture facilitée de ces éléments.

### Vous souhaitez prendre connaissance du projet présenté à la concertation publique préalablement à l'enquête et des bilans des concertations, de l'avis de l'Autorité environnementale et autres services instructeurs ?

La pièce J présente l'ensemble de ces éléments.

## **B. GLOSSAIRE**



**Affouillement :**

- Sens 1 : Dans les opérations d'aménagement, les remblais et déblais du sol sont appelés respectivement exhaussement et affouillement. L'exhaussement constitue l'action de rehausser un terrain en apportant des matériaux, et l'affouillement constitue l'action de creuser, de retirer la terre, et donc d'abaisser le niveau du sol.
- Sens 2 : Action localisée des courants d'eau qui érodent le lit ou les berges d'une rivière.

**Aléa retrait-gonflement des argiles :** Désigne les mouvements de retrait et de gonflement du sol, liés aux variations de teneur en eau des terrains argileux. Ces terrains gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse.

**Alluvions :** Dépôt de sédiments (sables, argiles, limons, graviers) transportés par les eaux d'une rivière, d'un fleuve.

**Ammonite :** Mollusque fossile de la classe des céphalopodes.

**Anfractuosité :** Qualifie une cavité profonde et sinueuse, des crevasses, des renforcements ou des trous.

**Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) :** Label qui protège un produit sur le territoire français. Cette appellation constitue une étape dans l'obtention du label européen AOP.

**Appellation d'Origine Protégée (AOP) :** Label garantissant que le produit a été transformé et élaboré dans une zone géographique déterminée. Il protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

**Aquifère :** Roche ou formation géologique, poreuse et/ou fissurée qui est suffisamment perméable pour que l'eau puisse y circuler librement.

**Aquifère captif :** Couche complètement saturée dont les limites supérieures et inférieures sont imperméables.

**Aquifère karstique :** Aquifère composé d'une zone superficielle fissurée et insaturée en eau servant de zone d'infiltration. La zone inférieure est fissurée et saturée en eau.

**Aquifère semi-captif :** Couche complètement saturée, mais dont la limite supérieure est semi-perméable et la limite inférieure est soit étanche, soit semi-perméable.

**Aven :** Gouffre formé par l'effondrement de la voûte d'une cavité karstique, dû à la dissolution des couches calcaires par l'eau de pluie.

**Bassin de compensation :** Aménagement permettant de stocker les écoulements pendant les épisodes pluvieux, avec un relargage très lent dans le milieu. Il permet de recréer le comportement naturel de la zone aménagée avant qu'elle ne soit imperméabilisée.

**Bassin versant :** Un bassin versant constitue une zone géographique où tous les écoulements s'écoulent vers un exutoire similaire. Le bassin est ainsi limité par des lignes de crête. De part et d'autre de ces lignes, les eaux de précipitations, des rivières, des nappes souterraines ainsi que tous les éléments dissous ou en suspension, s'écoulent vers des exutoires séparés.

**Bilan carbone :** Evaluation de la quantité de gaz à effet de serre émise dans l'atmosphère sur une année par les activités d'une organisation, d'un territoire ou d'un projet.

**Brachypode rameux :** Graminée de la famille des poacées, très présente en région méditerranéenne, qui se développe sur des sols très rocailleux.

**Cadereaux :** Ruisseaux ou torrents généralement à sec, drainant l'eau des garrigues environnantes.

**Calcarénite :** Roche sédimentaire détritique formée par la consolidation de sables calcaires.

**Chablis :** Arbre renversé par le vent, brisé sous le poids de la neige ou sous l'action de la foudre.

**Chaille :** Roche sédimentaire contenant des accumulations de silices.

**Chiroptères :** Ordre de mammifères, comprenant plusieurs espèces de chauve-souris.

**Lépidoptères :** Ordre d'insectes aux quatre ailes couvertes de minuscules écailles, aux pièces buccales en forme de trompe, qui subissent une métamorphose complète : larve (chenille), nymphe (chrysalide), forme adulte (papillon).

**Chiroptérologie :** L'étude des chiroptères (chauves-souris).

**Climat du quaternaire :** Alternance de longues périodes glaciaires et de courtes périodes interglaciaires.

**Coléoptères saproxyliques :** Ordre d'insectes qui se développent à partir de bois mort. Ils jouent un rôle clé dans la décomposition et le recyclage du bois mort.

**Colluvions :** Dépôt de sédiments fins (limons et de sable) sur un versant, mis en place par gravité. Les éléments ont subi un faible transport, à la différence des alluvions.

**Conductivité :** Capacité d'un matériau à laisser passer et conduire le courant électrique comme les solutions chargées en ions.

**Conurbation :** Agglomération formée par la réunion de plusieurs centres urbains initialement séparés par des espaces ruraux.

**Corridor écologique :** Espace géographique assurant le déplacement des espèces entre les réservoirs de biodiversité, qu'il s'agisse de déplacements routiniers, de dispersion ou de migration.

**Crétacé inférieur :** Epoque des temps géologiques qui commence il y a environ 145,5 millions d'années et se termine il y a 100,5 millions d'années. Cette époque est précédée par le Jurassique supérieur, et suivie par le Crétacé supérieur.

**Culée :** Massif de pierres qui relie un pont à la berge.

**Déblais :** Action d'affouillement (sens1) pour niveler ou abaisser le sol.

**Dégrilleur :** Dispositif qui retient les déchets flottants dans les eaux usées.

**Doline :** Dépression circulaire fermée allant de quelques mètres à plusieurs kilomètres de diamètre. L'eau s'infiltré par les fissures des roches calcaires puis, par dissolution, les fissures s'élargissent ce qui produit un tassement de la surface et entraîne une dépression fermée.

**Données LIDAR :** Données qui génèrent des modèles numériques de terrain, de surface et d'altitude, permet de visualiser le territoire en perspective et d'effectuer des analyses spatiales tridimensionnelles.

**Dossier de Voirie d'Agglomération (DVA) :** Document rapporté à l'échelle du territoire qui définit les futurs aménagements routiers nécessaires aux besoins de mobilité urbaine.

**Ecopage :** Action de vider un milieu de l'eau qui s'y trouve.

**Entomologie :** Étude scientifique des insectes.

**Epikarst :** Surface superficielle d'un karst, composée de fissures et de cavités qui permettent le transport de l'eau.

**Espace de Bon Fonctionnement (EBF) :** Espace nécessaire à un cours d'eau, lui permettant de bien assurer ses diverses fonctionnalités.

**Espèce endémique :** Espèce naturellement présente dans une zone géographique limitée.

**Étiages estivaux :** Correspond au niveau le plus bas d'un cours d'eau, causé par la baisse périodique du niveau de l'eau.

**Etude d'opportunité** : Ensemble des études qui permettent progressivement de vérifier la pertinence d'un projet pour répondre à un besoin de mobilité identifié et d'en esquisser les principales caractéristiques au regard d'objectifs d'aménagement prioritaires (études d'opportunité de phase 1), puis de présenter et comparer plusieurs variantes (études d'opportunité de phase 2).

**Excavation** : Décaissement d'une surface du sol, généralement réalisé lors de travaux de terrassement.

**Exhaussement du sol** : Elévation du sol comme les rehaussements et les remblais de terrains.

**Faciès Urgonien** : Faciès du Crétacé inférieur constitué de calcaire. Il est situé au-dessous du Néocomien et correspond à l'Aptien et au Barrémien.

**Forêts domaniales** : Forêts qui appartiennent à l'Etat et leur gestion est assurée par l'Office national des forêts (ONF).

**Frayère** : Partie d'un cours d'eau où se reproduisent les poissons et les amphibiens. Les fonds sableux ou vaseux permettent une bonne protection des œufs.

**Hélophytes** : Espèce hygrophile, se développant dans les substrats gorgés d'eau mais dont l'appareil végétatif et reproducteur est totalement aérien.

**Herpétologie** : Domaine de la biologie qui étudie les reptiles et les amphibiens.

**Hydrogéomorphologique** : Etude du fonctionnement naturel des cours d'eau en analysant la structure des vallées. Ces vallées sont composées de plusieurs unités hydrogéomorphologiques qui correspondent aux différents lits topographiques que la rivière a façonné dans le fond de vallée, au fur et à mesure des crues successives.

**Hydromorphie** : Saturation des pores d'un sol en eau sur une période plus ou moins longue de l'année. L'hydromorphie provoque des phénomènes d'anoxie qui perturbent la faune et la flore.

**Hygrophiles** : espèces végétales ou animales, qui ont des besoins élevés en eaux et en humidité.

**Indication Géographique Protégée (IGP)** : Label européen qui désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production, son élaboration ou sa transformation.

**Indice Pollution Population (IPP)** : Indice cartographié qui détermine les zones à la fois peuplées et exposées à des niveaux importants de pollution.

**Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)** : Exploitation industrielle ou agricole susceptible de provoquer des risques de pollution ou des nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

**La part modale** : La part prise par les différents modes de transport.

**Lapiaz** : Cavités étroites de formes diverses, ouvertes dans les roches carbonatées par la karstification (dissolution des roches carbonatées ou sulfatées au contact de l'eau chargée en acide carbonique). Leur profondeur varie de quelques millimètres à plus d'une dizaine de mètres.

**L'arase de terrassement** : Niveau supérieur des terrassements sur lequel on vient construire une chaussée, une voie ferrée, etc.

**L'autoépuration de l'eau** : Ensemble de processus biologique permettant aux organismes vivants d'éliminer les matières polluantes rejetées en faible quantité dans l'eau.

**Lessivage** : Transport des éléments du sol (argiles, ions, engrais, produits phytosanitaires) par l'eau de pluie.

**Logements vacants** : Logements inoccupés.

**Marne** : Roche sédimentaire constituée d'un mélange de calcite (CaCO<sub>3</sub>) et d'argile.

**Matériaux détritiques** : Matériaux composés de débris issus de l'érosion des roches.

**Matières En Suspensions (MES)** : Matières solides organiques ou minérales insolubles présentes dans une eau.

**Mésophile** : Organisme qui se développe le mieux à des températures modérées variant entre 15 °C et 45 °C.

**Mésotrophe** : Qualifie un milieu aquatique dans lequel la disponibilité en éléments nutritifs est moyenne.

**Mesure d'accompagnement** : Mesures qui ont pour but d'améliorer l'efficacité ou de donner des garanties supplémentaires de succès environnemental aux mesures compensatoires.

**Mesure de compensation** : Mesures appliquées lorsque le projet n'a pas pu éviter ou réduire complètement les enjeux environnementaux majeurs et lorsque les impacts résiduels peuvent être qualifiés de significatifs.

**Mesure d'évitement** : Mesure qui consiste à modifier le projet afin de supprimer un impact négatif identifié.

**Mesure de réduction** : Mesure qui vise à réduire autant que possible la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts d'un projet sur l'environnement qui ne peuvent pas être complètement évités.

**Mesure de suivi** : Les mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement doivent faire l'objet d'un suivi de leur bonne mise en œuvre, ainsi que d'un suivi de leurs effets afin de s'assurer qu'elles présentent bien l'efficacité escomptée.

**Niveaux piézométriques** : Niveaux qui caractérisent la pression de la nappe en un point donné. Il est exprimé soit par rapport au sol en mètre, soit par rapport à l'altitude zéro du niveau de la mer en mètre NGF (Nivellement Général Français).

**Oligocène** : Epoque géologique qui s'étend de 33,9 à 23,03 millions d'années. Elle est marquée par un refroidissement général, une aridité croissante et le développement des habitats ouverts de type savane aux dépens des milieux forestiers.

**Ornithologie** : L'étude des oiseaux.

**Orthoptères** : Ordre de la classe des insectes.

**Patrimoine vernaculaire** : Architecture traditionnelle caractéristique d'une culture locale, d'une époque, d'une aire géographique, de l'histoire du quotidien et des pratiques : lavoirs, calvaires, ou petit bâti rural.

**Pastoralisme** : Activité d'élevage valorisant un pâturage extensif, fondé sur l'exploitation de la végétation naturelle.

**Périmètres de Protection Eloignée (PPE)** : Périmètre plus large autour d'un captage en eau permettant de renforcer la protection contre les pollutions permanentes ou diffuses. Ce périmètre correspond à la zone d'alimentation du point d'eau, et parfois même à l'ensemble du bassin versant. Au sein de ce périmètre, certaines activités peuvent être réglementées ou interdites.

**Périmètre de protection immédiate (PPI)** : rayon de quelques dizaines de mètres autour d'un captage, inaccessible (clôture obligatoire), il n'abrite que l'installation de captage.

**Périmètres de Protection Rapprochée (PPR)** : Périmètre restreint autour d'un captage en eau permettant une protection contre les pollutions permanentes ou diffuses. Au sein de ce périmètre, les activités potentiellement polluantes sont réglementées ou interdites.

**Piémont** : Vaste plaine composée de collines et située au pied d'un massif montagneux.

**Plaines alluviales** : Plainnes constituées par des alluvions déposées lors de crues du cours d'eau.

**Plan d'Alerte et d'Intervention (PAI)** : Plan d'alerte qui précise les mesures à mettre en œuvre rapidement en cas de déversement accidentel de produits toxiques et/ou polluants sur les voies de communication.

**Plan de Déplacements Urbains (PDU)** : Document qui fixe les orientations en matière de déplacements pour les années à venir pour un développement cohérent du territoire et dans une perspective de développement durable.

**Plissement anticlinal** : Pli de strates géologiques de forme convexe où les couches les plus anciennes se trouvent au centre de ce pli.

**Poljés** : Vaste dépression fermée, allongée et à fond plat, dominée par des versants rocheux.

**Ratio emploi / population active** : Mesure du nombre de personnes employées par rapport à la population totale en âge de travailler.

**Relief karstique** : Massif calcaire dans lequel l'eau a creusé de nombreuses cavités. On trouve dans les reliefs karstiques des formes géographiques différentes comme les dolines, les poljés, lapiaz.

**Remblais** : Terres rapportées et battues, pour élever, aplanir un terrain, ou bien pour combler une cavité.

**Réseau viaire** : Ensemble composé des voies de circulation (rues, routes, chemins, places, ruelles, pistes cyclables, etc) d'accès public.

**Réservoirs écologiques** : Espaces où la biodiversité est la plus riche. Ils jouent un rôle d'habitat pour le développement et la reproduction des espèces.

**Résurgence** : Réapparition des eaux en surface au terme d'une circulation entièrement souterraine dans le karst.

**Cadereaux** : Ruisseaux généralement à sec à sec servant à canaliser l'eau de pluie.

**Ripisylve** : Ensemble de végétations boisées présentes sur les rives d'un cours d'eau, rivière, fleuve. Elle joue un rôle dans la protection des sols contre l'érosion, la prévention des risques inondation et l'épuration des sols.

**Ru** : Petit ruisseau.

**Scénario de référence/scénario tendantiel** : Le scénario de référence constitue l'évolution de l'environnement sans mise en œuvre du projet. Le scénario de référence est, en synthèse, constitué de l'ensemble des hypothèses d'évolution les plus plausibles sur la durée de projection de l'évaluation et non maîtrisées par le maître d'ouvrage du projet.

**Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** : Document d'urbanisme qui permet de planifier l'aménagement à une échelle supra-communale, et ainsi d'harmoniser les enjeux d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de transport et d'environnement sur un territoire donné. Il s'agit d'un document opposable pour les documents d'urbanisme tels que les Plans locaux d'Urbanisme.

**Servitude d'utilité publique** : Limitations administratives du droit de propriété et d'usage du sol.

**Sites Natura 2000** : Ensemble de sites naturels de l'Union européenne, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent. Le réseau Natura 2000 comprend des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS). Dans ces zones, certains projets doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences afin de s'assurer qu'elles n'aient pas un impact significatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

**Substratum** : Formation géologique sous-jacente à une couverture sédimentaire ou à une nappe.

**Synclinaux** : Pli de strates géologiques de forme concave où les couches les plus récentes se trouvent sur les couches supérieures.

**Taxons** : Unité quelconque (genre, famille, espèce, sous-espèce) des classifications hiérarchiques des êtres vivants.

**Thalwegs** : Zone de creux dépressionnaire bordée de part et d'autre par de plus hautes pressions. Ils sont présents soit dans une vallée, soit dans le lit d'un cours d'eau.

**Trafic Moyen Journalier Annuel (TMJA)** : Mesure du nombre moyen de véhicules par jour dans les deux sens de circulation durant l'année.

**Trame verte et bleue** : Démarche qui vise à réduire la fragmentation des habitats naturels et semi-naturels. Elle a pour objectif de préserver et restaurer les réseaux écologiques en France, en définissant des **réservoirs de biodiversité**, de **corridors et de cours d'eau** qui permettent aux espèces animales et végétales de circuler, s'alimenter et se reproduire.

**Transport Collectif en Site Propre (TCSP)** : Transport en commun qui emprunte une voie qui lui est réservée (bus à haut niveau de service, tramway, métros).

**Transport en mode doux** : Modes de transport sans moteur, qui ne génèrent pas de pollution ou de gaz à effet de serre (la marche, le vélo, la trottinette).

**Turbidité** : Mesure de l'aspect plus ou moins trouble de l'eau. Elle est causée par diverses matières particulaires ou colloïdales composées de limon, d'argile, de composés organiques ou inorganiques ainsi et d'autres micro-organismes.

**Unité de Gros Bétail (UGB)** : Unité de référence permettant de calculer les besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal.

**Unité de Travail Annuel (UTA)** : Unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité correspond au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.

**Végétation chasmophytique** : Plantes qui se développent sur des substrats pierreux et dans des crevasses de roches.

**Xériques** : Caractérisé par une forte sécheresse.

**Xérophile** : Organisme extrêmophile vivant dans des milieux arides, capable de résister à de grands déficits d'eau.

**Zone Franche Urbaine (ZFU)** : Quartiers de plus de 10 000 habitants, situés dans des zones sensibles ou défavorisées. Ils sont définis selon le taux de chômage, la proportion de personnes sorties du système scolaire sans diplôme, la proportion de jeunes et le potentiel fiscal par habitant.

**Zones humides** : terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

**Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)** : Sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. Tout comme les ZNIEFF, la présence d'une ZICO est révélatrice d'un intérêt avifaunistique, mais ces désignations n'ont pas de valeur réglementaire.

**Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** : Zones qui ont pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grands intérêts écologiques abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissances mais aussi un outil d'aide à la décision.

**Zone de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA)** : Zones dans lesquelles certains travaux d'aménagement soumis à autorisation d'urbanisme et les zones d'aménagement concertée (ZAC) de moins de trois hectares sont présumés faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive avant leur réalisation.

**Zone de Protection Spéciale (ZPS)** : Zone du réseau Natura 2000 visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrants.

**Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** : Zone du réseau Natura 2000 visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats"

## C. LISTE DES ACRONYMES

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

**AEI** : Agence Internationale de l'Énergie

**AEP** : Alimentation en Eau Potable

**AFAP** : Aménagements Fonciers, Agricoles et Forestiers

**AFB** : Agence Française pour la Biodiversité

**AME** : Avec Mesures Existantes

**AMS** : Avec Mesures Supplémentaires

**ANSES** : Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

**AOC** : Appellation d'Origine Contrôlée

**AOP** : Appellation d'Origine Protégée

**AOR** : Appellation d'Origine Réglementée

**AP** : Arrêté Préfectoral

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**AVAP** : Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

**BASOL** : Base de données qui référence les sites et sols pollués

**BAU** : Bandes d'Arrêt d'Urgence

**BDG** : Bandes Dérasées de Gauche

**BHNS** : Bus à Haut Niveau de Service

**BVp** : Bassins Versants périphériques

**CBS** : Cartes de Bruit Stratégiques

**CETE** : Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement

**CEREMA** : Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

**CGEDD** : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable

**CLE** : Commission Locale de l'Eau

**CNDP** : Commission Nationale de Débat Public

**CNM** : Contournement de Nîmes Montpellier

**CONIMES** : Contournement Ouest de Nîmes

**COPIIL** : Comité de Pilotage

**CPA** : Contrat de Plan Autoroutier

**CPER** : Contrat de Plan Etat-Région

**CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière

**DCE** : Dossier de Consultation des Entreprises

**DDE** : Direction Départementale de l'Équipement

**DDRM** : Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Hérault

**DDTM** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**DFCI** : Défense des Forêts Contre l'Incendie

**DGITM** : Direction Générale des Infrastructures de Transport et de la Mer

**DIRMED** : Direction des Routes Méditerranée

**DIT** : Direction des Infrastructures de Transport

**DNN** : Déviation Nord de Nîmes

**DOG** : Document d'Orientations Générales

**DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et le Logement

**DTA** : Directives Territoriales d'Aménagement

**DUP** : Déclaration d'Utilité Publique

**DVA** : Dossier de Voirie d'Agglomération

**EBC** : Espace Boisé Classé

**EBF** : Espace de Bon Fonctionnement

**EE** : Évaluation Environnementale

**EI** : Étude d'Impact

**EMD** : Enquête Ménages Déplacements

**ENS** : Espaces Naturels Sensibles

**EP** : Enquête Publique

**EPCI** : Établissements Public de Coopération Intercommunale

**EPTB** : Etablissement Public Territorial de Bassin

**ER** : Emplacement réservé

**ERC** : Eviter, Réduire, Compenser

**ERS** : Evaluation des Risques Sanitaires

**GBA** : Glissière en Béton Armé

**HAP** : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques

**HC** : Hors Catégorie

**HPM** : Heure de Pointe du Matin

**HPS** : Heure de Pointe du Soir

**IGEDD** : Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable

**ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

**IGP** : Indication Géographique Protégée

**ILA** : Indice Linéaire d'Abondance

**IPA** : Indice Ponctuel d'Abondance

**INPN** : Inventaire National du Patrimoine Naturel

**IPP** : Indice Pollution Population

**IQOA** : Image de la Qualité des Ouvrages d'Art

**ISDI** : Installation de Stockage des Déchets Inertes



**ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

**LAURE** : Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie

**ICTAAL** : Instruction sur les Conditions Techniques d'Aménagement des Autoroutes de Liaison

**MEDCIE** : Mission d'Etude et de Développement des Coopérations Interrégionales et Européennes

**MEEDDM** : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

**MES** :

- Sens 1 : Matières en Suspension
- Sens 2 : Mise en Service

**MO** : Maître d'ouvrage

**MRAe** : Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Occitanie

**NGF** : Nivellement Général de la France

**NRE** : Notice de Respect de L'Environnement

**OA** : Ouvrage d'Art

**OANC** : Ouvrage d'Art Non Courant

**OD** : enquête Origine / Destination

**OF** : Office Français de la Biodiversité

**OH** : Ouvrages hydrauliques

**OLD** : Obligation Légale de Débroussaillage

**ONF** : Office National des Forêts

**ONTVB** : Document cadre des Orientations Nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

**PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

**PAPI** : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

**PCET** : Plan Climat Energie Territorial

**PDPFCI** : Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies

**PDU** : Plan de Déplacements Urbains

**PEM** : Pôle d'Echange Multimodal

**PF** : Passages Faune

**PGRI** : Plan de Gestion des Risques d'Inondation

**PGSZH** : Plans de Gestion Stratégiques des Zones Humides

**PIG** : Projet d'Intérêt Général

**PL** : Poids Lourds

**PLH** : Programme Local de L'habitat

**PL/jma** : Poids-Lourd par jour moyen annuel

**PLU** : Plans Locaux d'Urbanisme

**PMPFI** : Protection des Forêts contre l'Incendie

**PMV** : Panneaux à Messages Variables

**PNA** : Plans Nationaux d'Actions

**PPA** :

- Sens 1 : Plan de Protection de l'Atmosphère
- Sens 2 : Personnes Publiques Associées

**PPCI** : Plan de Protection Contre les Inondations

**PPE** : Périmètre de Protection Eloignée

**PPRI** : Plan de Prévention du Risque Inondation

**PPRIE** : Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt

**PPRT** : Plans de Prévention des Risques Technologiques

**PRAD** : Pont à Poutres Précontraintes par Adhérence

**PRPGD** : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

**PRQA** : Plan Régional pour la Qualité de l'Air

**PRS** : Poutrelles Reconstituées Soudées

**RAU** : Réseau d'Appel d'Urgence

**RGA** : Recensement Général Agricole

**RNT** : Résumé Non Technique

**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

**SAU** : Surface Agricole Utilisée

**SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SDIS** : Service Départemental Incendie et Secours

**SIDE** : Système d'Information du Développement Durable et de l'Environnement

**SNBC** : Stratégie Nationale Bas Carbone

**SNIT** : Schéma National des Infrastructures de Transport

**SOPRE** : Schéma d'Organisation pour la Protection et le Respect de l'Environnement

**SRA** : Service Régional d'Archéologie

**SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

**SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

**SUP** : Servitudes d'Utilité Publique

**TCSP** : Transport Collectif en Site Propre

**TMJA** : Trafic Moyen Journalier Annuel

**TPC** : Terre-Plein Central

**TRI** : Territoire à Risque d'Inondation

**UGB** : Unité de Gros Bétail

**uvp** : unité de véhicule particulier

**UHR** : Unité Hydrographique de Référence

**UTA** : Unité de Travail Annuel

**VAN-SE** : Indicateur de rentabilité Valeur Actualisée Nette Socio-Economique

**VL** : Véhicule Léger

**VL/jma** : Véhicule Léger par jour moyen annuel

**VNEI** : Volet Naturel d'Etude d'Impact

**VSA** : Voies Structurantes d'Agglomération

**VP** : Véhicule Particulier

**VTR** : Valeurs Toxicologiques de Référence

**ZAC** : Zone d'Aménagement Concertée

**ZFU** : Zone Franche Urbaine

**ZI** : Zone Industrielle

**ZICO** : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

**ZNIEFF** : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

**ZPENS** : Zones de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles

**ZPPA** : Zones de Présomption de Prescriptions Archéologiques

**ZPPAUP** : Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

**ZPS** : Zone de Protection Spéciale (Natura 2000)

**ZSC** : Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000)

**Ministère de la Transition écologique et solidaire**

**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie**

Direction Transports – Division Maîtrise d’Ouvrage de Montpellier

520, allée Henri II de Montmorency – CS 69007

34064 MONTPELLIER Cedex 2

